



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Commission du 22 septembre 2023**

**Direction départementale  
des territoires**

Évry-Courcouronnes, le  
26/09/2023

## **Avis sur le PLU de la commune d'Orsay**

La commune d'Orsay a saisi la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté, par délibération du conseil municipal, le 26 juin 2023.

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, à l'unanimité la CDPENAF émet les avis suivants :

**1) Avis sur le PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (L.153-16 du code de l'urbanisme)**

L'avis est favorable.

En outre, la commission apprécie particulièrement le maintien du plan de circulation Nord/Sud pour les engins agricoles.

**2) Avis sur le règlement encadrant les possibilités d'extension et d'annexe des habitations en zones A et N, hors Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) (L.151-12 du code de l'urbanisme)**

L'avis est favorable.

**3) Avis sur les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (L.151-13 du code de l'urbanisme)**

Sans objet.

**4) Avis sur les bâtiments repérés au PLU comme pouvant changer de destination**  
(L.151-11 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

À Évry-Courcouronnes, le

Le président de la CDPENAF,

Le directeur départemental  
des territoires

Philippe ROGIER  
Philippe ROGIER

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>